

REGLEMENT INTERIEUR DU MEETING DE TROT

SAISON 2021 HIPPODROME DE DIVONNE-LES-BAINS



Ce présent règlement a pour objectif l'utilisation des installations pour la satisfaction pleine et entière de tous dans le but du respect scrupuleux du matériel, des lieux mis à disposition, des contraintes sécuritaires et sanitaires qui nous sont imposées. Il est juste fait pour préserver la qualité de l'accueil et des lieux afin de garantir un agréable séjour à tous.

Sécurité

Général

Une personne d'astreinte sera en permanence sur le site durant la durée du meeting, en cas de problème la contacter : +33 7 81 49 82 20

Véhicules

Les vans, les camions, les voitures doivent stationner uniquement sur les emplacements délimités à cet effet (aucun véhicule ne pourra rester stationné dans l'enceinte des écuries). Seul un stationnement limité sera toléré pour le déchargement des chevaux et du matériel. La circulation dans l'enceinte des écuries, le stationnement devant les boxes rivière et au bord de la rivière sont interdits.

LES ENTRAINEURS SONT RESPONSABLES DE LEUR PERSONNEL, DE LEURS CHEVAUX ET DE LEURS VEHICULES SUR LE SITE DE L'HIPPODROME. (voir plan)

Boxes

L'enceinte des écuries sera surveillée de 22h à 6h du matin. Un filtrage sera mis en place pendant ces horaires, toute personne entrant ou sortant du site devra décliner son identité au gardien.

L'installation électrique ne permet pas de branchement de four ou d'appareil électrique de forte puissance. Leur utilisation est proscrite ainsi que l'utilisation de multiprise. GHDB et la Société des Courses déclinent toute responsabilité en cas de sinistre. Un emplacement pour installer des machines à laver / séchoirs est disponible à côté des sanitaires.

Vous pouvez rester le soir, nous vous demandons de ne pas engendrer de nuisance au voisinage.

Paddocks

Le nombre de paddocks disponibles étant très restreint, nous autoriserons la construction temporaire de paddocks sur les emplacements ci-dessous. Nous rappelons que ces paddocks doivent être électrifiés et sont sous votre entière responsabilité. Aucun cheval ne pourra passer la nuit dans les paddocks. (voir plan)

Organisation:

Propreté:

Vous êtes tenus de maintenir les abords de vos boxes propres et veiller à ce que les déchets soient triés et déposés dans les poubelles de tri prévues à cet effet. La gestion du tri et des autres déchets est sous votre responsabilité. Un badge pour les ordures ménagères sera remis par écurie. Le non-retour de ce badge en fin de meeting entrainera un paiement de 10€.HT. Les douches et WC seront nettoyés régulièrement, néanmoins nous vous invitons à en prendre soin.

Précautions sanitaires

Chevaux:

Lors de votre arrivée, vous devrez déclarer auprès du Régisseur le nombre de chevaux présents sur le site. Aucun cheval ne peut accéder ou stationner sur l'hippodrome ou les paddocks sans son livret signalétique. S'il présente des symptômes ou une sérologie positive indiquant l'existence d'une maladie infectieuse ou parasitaire transmissible, il est impératif que vous en informiez au plus vite le Régisseur Mr PICARD ou le vétérinaire de service.

Restrictions gouvernementales

En fonction de la situation sanitaire la Société des Courses et GHDB pourront être amenés à mettre en place des mesures spécifiques. Elles seront affichées comme ce présent règlement à l'entrée des boxes et devront être strictement respectées. Elles vous seront aussi communiquées dès leur parution.

Numéros utiles

Astreinte : +33 7 81 49 82 20

Régisseur : Rémy PICARD +33 6 37 44 44 30 - technique@ghdb.fr

Administration GHDB: Laëtitia RIVOALLAN: +33 7 82 74 53 33 / +33 4 50 20 03 72 - admin@ghdb.fr
Administration Société des Courses: Coryne VAN BRABANDT +33 4 50 20 03 72 - societedescourses.divonne@orange.fr

Horaires du secrétariat (hors des jours de courses) : du lundi au vendredi 9h-12h00 13h30-17h30

Vétérinaire d'urgence : Dr BRUNETAUD +33 6 30 42 54 37 Président de la Société des Courses : Gilles BERNARD +33 6 43 24 66 08

Directeur de GHDB: Claude-Emmanuel DUCHEMIN +33 6 83 09 92 44 - direction@ghdb.fr

Paille et foin Mr Agnoletti +33 6 45 82 97 20 - floagnoletti@gmail.com

Si votre réservation est faite en ligne, la validation de ce document est faite automatiquement lors de l'envoi.

Uniquement en cas d'une réservation faite par courrier postal : date et signature précédée de « Lu et approuvé »

Plan du site

En bleu les emplacements possibles pour les paddock



